



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 18479

## Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur le statut des agents permanents du territoire des îles Wallis-et-Futuna régi par l'arrêté préfectoral n° 76 du 23 septembre 1976. A sa demande, une mission menée par le préfet Michel Lavenseau a été diligentée sur place au mois de mai dernier afin de faire un point actualisé sur ce dossier et de faire avancer le projet de nouveau statut de la fonction publique territoriale. Compte tenu de la très forte attente des agents concernés et de l'ampleur des conflits sociaux que génère ce problème récurrent, il souhaiterait qu'il porte le plus rapidement possible à sa connaissance les linéaments du rapport de mission ainsi que les premières pistes de réflexion qui s'en dégagent.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris connaissance du rapport remis par le préfet Michel Lavenseau à l'issue de sa mission. Ce document recense les situations très diverses d'accomplissement de missions de service public par des agents locaux à Wallis-et-Futuna, et reconnaît la difficulté constituée par un partage de compétences complexe entre l'Etat et le territoire, difficulté augmentée par des prises en charge budgétaires multiples, y compris au sein d'un même service. Cette situation rend difficile en l'état la réalisation d'un statut général unique de fonctionnaires territoriaux tel qu'il a été réalisé en faveur des agents des collectivités locales décentralisées. Cependant, le rapport précité insiste sur la nécessité d'une action permettant l'amélioration de l'actuel régime issu de l'arrêté préfectoral de 1976. Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, conscient des attentes des personnels, va étudier la possibilité de régler par secteur d'activité les questions les plus urgentes, notamment en ce qui concerne les agents oeuvrant en structure hospitalière, dont les projets de réforme sont actuellement très avancés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18479

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer, intérim du ministre de l'intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 août 1998, page 4667

**Réponse publiée le :** 26 octobre 1998, page 5931